



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 09 octobre 2024

PV N.4

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U13

RAPPEL AUX CLUBS :

Les rencontres U13 se déroulent le samedi à 14h, le samedi matin est réservé uniquement aux rencontres U11.

La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.
Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

AMENDES :

NIEUL2/USECC2 U13 D3 Poule B

La commission constate que la feuille de match est non conforme.

Amende de 20 euros pour le Club de NIEUL 2.

La commission constate le FORFAIT GENERAL en U13 D2 Poule B de **LIMOGES LA BASTIDE**

Amende de 85 euros pour le club de LIMOGES LA BASTIDE pour son forfait général.

La commission prend acte de l'engagement de MAYOTTE FC en 2^{ème} phase.

CATEGORIE U11

Rappel :

La commission FOOT ANIMATION demande le retour du plateau n° 1 du 21/09/24 au CLUB DE LIMOGES LA BASTIDE.

Journée du 28/09/24, manque le retour de Compte rendu de plateau des clubs suivants :

- a) D2 B Plateau 3 : Aureil/Eyjeaux.
- b) D3 A Plateau 1 : St Priest sous Aix.
- c) D3 B Plateau 2 : FPCN.
- d) D3 B Plateau 3 : Limoges Avenir Foot 2.

Journée du 05/10/24 : manque le retour de Compte rendu de plateau des clubs suivants :

- a) D2A Plateau 3 Rochechouart.
- b) D2B Plateau 2 Limoges Foot 3.
- c) D3A Plateau 4 Condat 2.
- d) D3B Plateau 1 Foot Sud 87.
- e) D3B Plateau 3 Entente St Just Le Martel/ Saint Priest Taurion.

Amendes :

La Commission Foot Animation constate :

- Le 2^{ème} Forfait de Condat 2 du 28/09/24 en D3 A Plateau 2.

Amende de 25 euros pour le club de CONDAT 2.

- Le Forfait de VERNEUIL/VIENNE 3 du 28/09/24 EN D2 B Plateau 5.

Amende de 20 euros pour le club de VERNEUIL/VIENNE 3.

- Le Forfait de VERNEUIL/VIENNE 4 du 28/08/24 en D3 A Plateau 4.

Amende de 20 euros pour le club de VERNEUIL/VIENNE 4.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

-Le forfait de LIMOGES LA BASTIDE du 28/09/24 en D3 C Plateau 1.
Amende de 20 euros pour le club de LIMOGES LA BASTIDE.

-Le forfait de VAL DE VIENNE 2 du 05/10/24 en D3 A Plateau 1.
Amende de 20 euros pour le club de VAL DE VIENNE 2.

-Le forfait de SAINT PRIEST/AIXE du 05/10/24 en D3 A Plateau 2.
Amende de 20 euros pour le club de SAINT PRIEST/AIXE.

-Le 2^{ème} forfait de LIMOGES LA BASTIDE du 05/10/24 en D3 C Plateau 3.
Amende de 25 euros pour le club de LIMOGES LA BASTIDE.

-Le forfait de SAINT LEONARD 2 du 05/10/24 en D3 B Plateau 4.
Amende de 20 euros pour le club de SAINT LEONARD 2.

Rappel :

1/ Défi obligatoire avant les rencontres

2/ Les clubs qui ont la possibilité de créneaux dans des gymnases, sur les 5 journées programmées par le District sont invités à se manifester auprès de la commission FOOT ANIMATION.

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

U9 :

Sur les 13 Secteurs, 13 compte rendu de plateau ont été retournés au District, nous vous remercions pour votre collaboration

U7 :

Sur les 10 secteurs, seuls 6 compte rendu de plateau ont été renvoyés au District, nous comptons sur votre collaboration à l'avenir.

U9/U7 :



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Pour rappel, la bonne organisation d'un plateau demande la coopération de tous les clubs invités, et ce, dans l'intérêt des enfants afin qu'ils puissent pratiquer dans de bonnes conditions.

Le compte rendu de plateau permet de construire les futurs secteurs dans lesquels vos équipes et vos jeunes évolueront.

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.

Seulement 3 équipes par club sont autorisées sur un même secteur

Nous vous remercions de bien renseigner entièrement le compte rendu de plateau avant le retour au District.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**